

INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT – MARIEM (ISA-CM)
ECOLE DOCTORALE : AGRONOMIE ET ENVIRONNEMENT



COMMUNIQUE

Renouvellement des inscriptions au Doctorat
en « Sciences Agronomiques et Environnement » (2026-2027)

Les doctorants inscrits au programme de doctorat en « Sciences Agronomiques et Environnement » dans les disciplines : Production et Biotechnologie Végétales ; Etudes des Paysages et Développement des Territoires ; Sol-Eau et Environnement ; Protection des Plantes et Environnement ; et Production et Qualité des Produits Animaux doivent renouveler leur inscription avant le 06 novembre 2026.

Les demandes de renouvellement des inscriptions doivent être déposées au bureau d'ordre de l'ISA CM. Elles doivent comporter les pièces suivantes :

- Formulaire de renouvellement de l'inscription pour l'année universitaire 2026-2027 ([site web de l'ISA-CM](#))
- Rapport d'avancement des travaux de thèse au cours de l'année universitaire 2026-2027, signé par le (s) directeur (s) de thèse ([site web de l'ISA](#)).
- Fiche du comité de suivi signée par tous les membres de ce comité ([site web de l'ISA-CM](#)) pour les renouvellements des inscriptions en 2^{ème} et 3^{ème} années.
- Fiche de suivi des études doctorales actualisée ([site web de l'ISA](#)).
- Les pièces justificatives (Attestations) des crédits complémentaires (cours & activités complémentaires) poursuivis au cours de l'année universitaire antérieure.
- Fiche de renseignement de l'Université de Sousse). <http://www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil>
- Copies des rapports des stages effectués au cours de l'année universitaire 2025-2026, avec une copie des pages du passeport (entrée/sortie).
- Demande motivée de dérogation signée (demande de quatrième ou cinquième inscription) par le(s) directeur(s) de thèse.
- Attestations des inscriptions antérieures (demandes de quatrième ou cinquième inscription).
- Fiche du directeur de thèse ([site web de l'ISA](#)).

Les doctorants autorisés à se réinscrire par la Commission de Doctorat doivent payer les frais d'inscription de l'année universitaire 2026-2027 sur le site : <http://www.inscription.tn> et ce avant le 01 décembre 2026.

Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

